

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 1994)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS334

présenté par
Mme Pinville, rapporteure

ARTICLE 15

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« services »

insérer le mot :

« spécifiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.